



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

plan "Action cœur de ville"

Question au Gouvernement n° 443

Texte de la question

PLAN « ACTION CŒUR DE VILLE »

M. le président. La parole est à Mme Anne Blanc, pour le groupe La République en marche.

Mme Anne Blanc. Monsieur le ministre de la cohésion des territoires, vous avez annoncé, lors de votre visite à Rodez, dans l'Aveyron, vendredi dernier, le lancement du plan « Action cœur de ville », qui cible particulièrement les villes moyennes. Ces villes portent une grande partie de l'identité de notre pays ; elles ont incontestablement une fonction de centralité et de moteur de développement pour les territoires environnants. Agir pour les villes moyennes revient à renforcer l'attractivité de tous les territoires, et nous savons combien c'est essentiel, notamment pour nos territoires ruraux.

Avec un taux de vacance moyen de 8,2 % contre 6,6 % au niveau national et un taux de pauvreté de 17,8 % contre 14,5 % nationalement, ces cœurs de villes doivent faire face à une combinaison de difficultés relatives à la commercialité, à l'habitat, à des problèmes sociaux dus à une paupérisation de la population ou encore à la sécurité. Ce phénomène concourt à la désertification croissante des cœurs de villes et de bourgs.

Pour les traiter efficacement et durablement, il ne s'agit pas uniquement de proposer des mesures sectorielles, s'adressant à chacune des filières touchées, mais bel et bien de combiner et de coordonner les outils existants, les montages financiers, souvent complexes, et l'ensemble des acteurs concernés, dans un calendrier opérationnel adapté, pour une plus grande transversalité de l'action publique et privée. Telles sont les conditions préalables indispensables à la réussite d'opérations de cette envergure.

Pour relever le défi de la reconquête des centres anciens, pour réussir le pari de la mixité sociale, pour redonner un cadre de vie attractif qui corresponde aux aspirations et aux réalités des ménages actuels, pourriez-vous, monsieur le ministre, détailler la méthode globale et les outils que vous souhaitez mettre en place ?
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la cohésion des territoires.

M. Jacques Mézard, *ministre de la cohésion des territoires.* Madame la députée, j'étais avec vous vendredi dernier à Rodez (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR*), au cœur de l'Aveyron, de ce beau département, dans une ville moyenne qui a montré, sous la direction de Marc Censi, puis de Christian Teyssèdre, sa capacité à être dynamique et moderne. Mais toutes les villes moyennes ne sont pas dans sa situation. Depuis les années soixante-dix, aucun plan ne s'est adressé directement aux villes moyennes de notre pays. Le Premier ministre a annoncé, lors de la conférence nationale des territoires à Cahors, un plan qui a pour objectif numéro un de faire confiance aux collectivités, de ne pas leur imposer un projet, mais de faciliter leur action en mobilisant et en fléchant des crédits, des moyens d'ingénierie pour avancer, parce que ces villes

moyennes sont un atout considérable pour la France.

Le phénomène de la métropolisation existe ; il ne s'agit pas de le combattre, mais de disposer, entre les métropoles, de villes moyennes fortes irriguant les territoires ruraux autour d'elles. Avec la collaboration active de « Villes de France », que je remercie, nous avons élaboré un programme qui se déclinera sur cinq ans et qui se concentrera chaque année sur vingt à trente villes moyennes, de sorte à flécher sur elles des moyens importants : 1,5 milliard d'euros d'Action logement, 1 milliard d'euros en fonds propres et 700 millions d'euros de prêt de la Caisse des dépôts et 1 milliard d'euros de l'Agence nationale de l'habitat, l'ANHA. Ce programme nous permettra d'avancer et de faire des villes moyennes un atout pour notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Anne Blanc](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 443

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Cohésion des territoires

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 décembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 décembre 2017](#)